Municipalité de
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-LA-GATINEAU

Séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue au Centre d'Interprétation du cerf de Virginie, le 4 août 2025 à 19 h, à laquelle :

Sont présents :

Roch Carpentier	Maire
Linda Lirette	Conseillère
Yves Morin	Conseiller
Gilles Courchaine	Conseiller
Sylvie Leclair	Conseillère
Hugo Carle	Conseiller

Sont absents : aucun

Également présente : Mme Jodane Courchesne, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2025-08-13074 **Ouverture de l'assemblée**

Hugo Carle appuyé de Linda Lirette propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit ouverte à 19h00.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2025-08-13075 **Adoption de l'ordre du jour**

Gilles Courchaine appuyé de Sylvie Leclair propose et il est résolu de retirer le point 11.1 et que l'ordre du jour soit accepté :

1. Ouverture de l'assemblée
    1.1. Ouverture de l'assemblée
    1.2. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des comptes et procès-verbaux
    2.1. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 juillet 2025.
    2.2. Adoption des comptes payés et à payer de la période
3. Parole au public et période de questions
4. Administration
    4.1. Adoption du règlement numéro 354-25 décrétant la rémunération du personnel électoral lors d'une élection ou d'un référendum municipal
    4.2. Cession à 9471-1397 Québec inc. (Camping M. Morin)
    4.3. Dépôt - Revenus/dépenses au 31 juillet 2025
5. Incendie et sécurité publique
    5.1. Programme – Schéma de couverture de risques MRC

6. Travaux publics
    6.1. Affichage de poste
7. Hygiène du milieu & environnement
    7.1. Coopération municipale - Organisme signataire
8. Urbanisme et développement économique/touristique
    8.1. Achat d'un quai
    8.2. Plans d'ingénieurs - Dossier Sablière
    8.3. Avis de motion - Règlement modificateur de zonage
    8.4. Adoption de 1er projet de règlement modificateur de zonage
9. Loisirs, culture et bibliothèque
10. Responsabilité sociale
11. Varia
    11.1. Demande d'appui pour le festival Éclipse 2026
12. Parole au public et période de question
13. Levée de l'assemblée

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2025-08-13076 **Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 juillet 2025**

Yves Morin appuyé de Linda Lirette propose et il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 juillet 2025 soit adopté tel que rédigé.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

2025-08-13077 **Adoption des comptes payés et à payer de la période**

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés totalise 267 374.04$ et se détaille comme suit :

Comptes payés : 95 690.08$$

Comptes à payer : 122 982.50$

Salaires : 48 701.46$

EN CONSÉQUENCE, madame Sylvie Leclair appuyée de monsieur Yves Morin propose et il est résolu d'approuver la liste des déboursés et des comptes à payer tel que présentée.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Parole au public

Aucune.

2025-08-13078 **Adoption de règlement numéro 354-25 décrétant la rémunération du personnel électoral lors d'une élection ou d'un référendum**

Gilles Courchaine appuyé par Sylvie Leclair, il est résolu d'adopter le règlement

numéro 354-25 tel que rédigé.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2025-08-13079 **Cession à 9471-1397 Québec inc. (Camping M. Morin)**

Linda Lirette appuyée par Sylvie Leclair, il est résolu et adopté d'autoriser le maire, monsieur Roch Carpentier à signer l'acte de cession en faveur de 9471-1397 Québec inc (faisant affaire sous Camping Morin) d'une partie du lot (Ptie L.4 741 621) du castre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, tel qu'il appert de la Parcelle B illustrée au plan produit par Ghislain Auclair, arpenteur-géomètre, sous sa minute 8415.

La cession étant faite conformément aux résolutions antérieures de la municipalité du 7 août 2017 et du 6 juin 2022 portant respectivement les numéros 2017-08-R10936 et 2022-06-R12257 et selon les termes, conditions et engagements prévus à l'acte reçu le 23 mars 2018 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Gatineau sous le numéro 23 722 418.

La parcelle de terrain devant faire l'objet d'un nouveau cadastre, la municipalité s'engage à signer out document nécessaire à cet effet auprès de l'arpenteur-géomètre, le cas échéant.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Dépôt - Revenus/dépenses au 31 juillet 2025

La directrice générale dépose les revenus et dépenses au 31 juillet et mentionne que le budget est respecté jusqu'à présent.

2025-08-13080 **Programmes - Schéma de couverture de risques MRC**

ATTENDU que le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) propose l'adoption des différents programmes de préventions et d'interventions qui sont d'ailleurs lié à des actions dudit Schéma ;

ATTENDU que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a proposé des gabarits modifiables des programmes aux municipalités locales de son territoire ;

ATTENDU que la MRC Vallée-de-la-Gatineau travaille actuellement à la rédaction de la troisième version du Schéma et que des consultations publications sont prévues ;

EN CONSÉQUENCE, Gilles Courchaine appuyé de Yves Morin propose et il est résolu, d'adopter les programmes qui s'appliquent le cas échéant de la municipalité.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2025-08-13081 **Affichage de poste**

Yves Morin appuyé de Hugo Carle propose et il est résolu de lancer un appel de candidatures pour un poste d'opérateur de niveleuse et il est résolu que le comité de sélection soit formé de Gilles Courchaine, Eric Villeneuve et Jodane Courchesne.

Il est également résolu que le comité de sélection soit autorisé à procéder à l'embauche du candidat retenu.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2025-08-13082 **Coopération municipale - Organisme signataire**

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Renforcement de la gouvernance;

ATTENDU QUE les organismes municipaux de Blue sea et Aumond désirent présenter un projet de Mise en place d'un service regroupé pour la collecte des matières résiduelles.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Leclair, appuyée par Gilles Courchaine et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

– Le conseil de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau s'engage à participer au projet de Mise en place d'un service regroupé pour la collecte des matières résiduelles ;

– Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

– Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;

– Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

– Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité

2025-08-13083 **Achat d'un quai**

Il est proposé par Sylvie Leclair et appuyé par Hugo Carle de procéder à l'achat d'un quai 8 X 16 pour ajouter à la mise à l'eau et ce en choisissant le plus bas soumissionnaire.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2025-08-13084 **Plans d'ingénieurs - Dossier sablière**

Gilles Courchaine appuyé de Hugo Carle propose et il est résolu d'accepter l'offre de service présentée par Équipe Laurence pour des travaux d'ingénéries à la sablière.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2025-08-13085 **Avis de motion - Règlement modificateur de zonage**

Avis de motion est lancé par le conseiller Yves Morin que lors d'une session ultérieure il y aura présentation et adoption d'un Règlement modificateur de zonage.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2025-08-13086 **Adoption de 1er projet de règlement modificateur de zonage**

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 338-24/348-24 ET METTRE À JOUR LA CARTE ZONAGE DU RÈGLEMENT DE ZONAGE AINSI QUE LA CARTE D'AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME 342-24/348-24, LE TOUT EN CONCORDANCE AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT.

ATTENDU QUE le Plan d'urbanisme 342-24 est entré en vigueur le 5 août 2024 ;

ATTENDU QUE le Règlement de lotissement 338-24 est entré en vigueur le 5 août 2024 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal peut modifier ce règlement en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., ch. A-19.1) ;

ATTENDU QUE le projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire ;

ATTENDU QU' UN avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 4 août 2025 et que le projet de règlement a été adopté au même moment ;

ATTENDU QU' UNE assemblée publique de consultation a été tenue le 21 août 2025 ;

À CES FAITS, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le règlement suivant soit et est adopté.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Parole au public et période de questions

1 - Monsieur Jean-Pierre Major demande des précisions concernant le point 8.4 de l'ordre du jour. Il demande également une question concernant la vente de terrains et la règlementation en vigueur. Il avise également le conseil que lors de son passage à

la station de lavage de bateau, il ne semblait pas avoir d'eau chaude.

2- Madame Lisette Routhier partage qu'il y aura un souper à l'Assomption le 13 septembre prochain.

3 - Monsieur Eric Lalonde pose une question concernant l'achat du Quai.

2025-08-13087 **Levée de l'assemblée**

Hugo Carle appuyé de Yves Morin propose et il est résolu que la présente session soit levée à 19h13.

Le maire Roch Carpentier, président d’assemblée demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

Roch Carpentier Maire	Jodane Courchesne Directrice générale Greffière-trésorière